

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

PRISE DE SANG APRÈS CONSOMMATION DE CANNABIS

Par Profil supprimé Postée le 18/04/2014 16:12

Bonjours, je suis un adolescent de 15 ans hier des amis mon fait tiré sur un "bob" comme il disent avec du cannabis dedans. au bout de quelque minute je suis devenu pale et je suis tombé dans les pommes, ma mère et venus me chercher et je suis resté chez moi le reste de la journée pour dormir. Ce matin elle ma fait prendre une prise de sang pour savoir si j'avais fait de hypoglycémie et j'ai peur que le cannabis apparaisse dans le sang. Si oui je risque une amende ? Ou quelque chose d'autre ? Merci d'avance ...

Mise en ligne le 22/04/2014

Bonjour,

Nous sommes désolés de cette réponse tardive indépendante de notre volonté et vous prions de nous en excuser.

Lors de la prise de sang effectuée pour savoir si vous étiez en hypoglycémie, votre mère ignorant votre consommation de cannabis n'aura vraisemblablement pas orienté les recherches en ce sens. Cette recherche, en effet, doit être spécifiée et n'est pas automatique.

Le délai de détection dans le sang est de 24 heures mais cette procédure ne s'inscrivant pas dans un cadre judiciaire, les résultats resteront confidentiels et vous n'aurez aucune amende. La seule chose que vous risquez est de devoir vous en expliquer avec votre mère, si tant est qu'elle ait au préalable demandé cette recherche.

Pour plus d'informations sur ce produit, dont la consommation reste illégale et auquel vous risquez à nouveau d'être confronté, nous vous mettons en lien ici notre fiche synthétique concernant le cannabis.

Bien à vous.
